

## SEMAINE SAINTE ET TRIDUUM PASCAL

Le Mouvement liturgique a maintenant redécouvert pour l'essentiel la signification de la vigile pascale et de la fête de Pâques, encore que des efforts longs et persévérants soient nécessaires pour que cette redécouverte soit faite également par l'ensemble du clergé catholique et des peuples chrétiens. Mais la semaine sainte n'a fait l'objet ces dernières années que d'un petit nombre d'études et l'on n'a guère cherché à préciser comment elle s'articule au *triduum pascal*. C'est ce que voudraient faire ces quelques pages, sans empiéter pour autant sur les articles consacrés de façon plus approfondie aux différents jours saints. Dans ce rapport entre semaine sainte et *triduum pascal*, comment définir le second terme? Qu'est-ce exactement que le *triduum pascal*? Depuis des siècles les trois derniers jours de la semaine sainte ont été l'objet de la dévotion populaire et les liturgistes ont isolé l'ensemble d'offices qui va des Ténèbres du mercredi après-midi à la messe du samedi saint. Chez les auteurs modernes s'y appliquent les expressions de *triduum sacrum*, *triduum ante Pascha*, *triduum mortis Christi* : s'agit-il là de dénominations purement descriptives et rubricales, ou le *triduum* a-t-il une signification liturgique particulière, comme semble le suggérer, dans les décrets de la Congrégation des rites au XIX<sup>e</sup> siècle, la formule « triduum de la mort du Christ », ou « de la passion du Christ<sup>1</sup> »?

L'idée liturgique du triduum de la mort du Christ se trouve déjà, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, chez saint Ambroise et saint Augustin, non pas à propos de particularités liturgiques des jours saints, mais en liaison avec la typologie de

1. *Triduo Passionis* : Decr. 2616 ad 1<sup>m</sup> (Suffr.). *Triduo, mortis Christi* : Decr. 3059, 3312, 336.

Jonas dans le poisson, que le Christ a lui-même appliquée aux trois jours de sa mort. Saint Augustin prend la peine d'expliquer la petite difficulté d'exégèse qu'on peut trouver dans la différence entre les trois jours et trois nuits passés par le prophète dans le ventre du poisson et les deux nuits et un jour du Seigneur au tombeau. Mais surtout il insiste sur le sens fondamental de la parole du Christ, à savoir la certitude de la résurrection le troisième jour : c'est « le triduum dans lequel le Seigneur est mort et ressuscité<sup>2</sup> », « le triduum très sacré du Sauveur crucifié, enseveli et ressuscité<sup>3</sup> », du vendredi saint au dimanche de Pâques.

Le futur évêque d'Hippone fut baptisé à Milan par saint Ambroise dans la vigile pascale de 386. Or quelques mois auparavant les évêques d'Émilie consultaient saint Ambroise sur la manière de calculer la date exacte de Pâques. La réponse de saint Ambroise est un des documents les plus importants de l'âge patristique sur la signification même du mystère pascal dans la liturgie. « Il faut, écrit-il, que nous observions non seulement le jour de la Passion, mais aussi celui de la Résurrection, en sorte que nous ayons un jour d'amertume et un jour de liesse, que ce jour-là nous jeûnions et que celui-ci nous soyons rassasiés... C'est là ce triduum sacré... pendant lequel (le Christ) a souffert, s'est reposé et est ressuscité; au sujet duquel il dit : Détruisez ce temple et je le relèverai en trois jours (Jn, 2, 14)<sup>4</sup>. »

Que saint Augustin dépende ou non de saint Ambroise dont il a suivi et aimé les catéchèses, tous deux nous livrent la même conception cohérente du triduum pascal : pour eux le triduum va du vendredi saint au dimanche; ils ne parlent pas du jeudi saint dans ce contexte. Plus profondément l'idée même du triduum est prise de la théologie biblique, non de la symétrie entre les rites des trois derniers jours de la semaine sainte. C'est Amalraire qui a introduit cette

2. *De Consensu Evang.*, III, 66 (P. L., 34, 1199); *Quaest. Evang.*, I, 7 (P. L., 35, 325).

3. Ep. 55, 24 (P. L., 33, 215).

4. « Ergo non solum passionis diem, sed etiam resurrectionis observari oportet a nobis; ut habeamus et amaritudinis et laetitiae diem : illo jejunemus, isto reficiamur... Cum igitur triduum illud sacrum in hebdomadam proxime incurrat ultimam, intra quod triduum et passus est, et quievit, et resurrexit, de quo triduo ait : Solvite hoc templum, et in tribuo excitabo illud... » (Ep. 23, 12-13; P. L., 16 (1845), 1030).

dernière conception, en croyant s'appuyer sur un texte de saint Augustin mais en apportant en réalité à la signification de la Semaine un de ces gauchissements qui lui sont coutumiers<sup>5</sup>.

Le fondement biblique du triduum pascal est la typologie de Jonas et de la reconstruction du Temple en trois jours, c'est-à-dire l'annonce par le Christ lui-même du fait que sa mort et sa résurrection forment un couple indissoluble : c'est le même Temple qui est détruit, puis relevé en trois jours, le même Seigneur qui meurt et qui ressuscite dans le mystère d'une Pâque unique, de son Passage de ce monde au Père. Et cette Pâque du Christ mort et ressuscité, saint Ambroise souligne que l'Église la célèbre conjointement par le jeûne et le deuil du vendredi et du samedi et par la joie de l'Eucharistie fêtée dans la nuit pascale : le jeûne s'oppose à cette joie et en même temps il la prépare, ne forme qu'un bloc avec elle; la célébration de la Pâque en trois jours est passage de la pénitence à la joie, du deuil à la vie<sup>6</sup>.

C'est ici le lieu de nous rappeler que nous n'avons pas d'attestation de la messe du jeudi saint avant le IV<sup>e</sup> siècle. Dans les premiers siècles l'unique Eucharistie pascale est celle de la vigile pascale elle-même. Ce fait est capital : le mystère rédempteur de la mort et de la résurrection, dont le Christ avait institué d'avance le sacrement au soir du jeudi saint, *pridie quam pateretur*, a été commémoré sacramentellement par l'Église des premiers siècles dans l'unique Eucharistie de la nuit pascale. Ce n'est pas (ou ce n'est qu'assez secondairement) le soir du jeudi que l'Église commémore la Pâque chrétienne, mais c'est dans la nuit du dimanche. Et la messe de la vigile pascale n'est pas seulement la vraie et principale messe de Pâques, comme le Saint Siège l'a rappelé avec insistance en restaurant la vigile nocturne; l'Eucharistie de la vigile est aussi, et fonda-

5. *Liber Officialis*, I, 12, 32 (éd. HANSSENS, Vatican, 1948, p. 78), citant *Quaest. Evang.*, I, 7. — Sur la signification d'Amalraire dans l'abandon des conceptions liturgiques antiques, cf. A. KOLPING, *Amalraire von Metz und Florus von Lyon, Zeugen eines Wandels im liturgischen Mysterienverständnis in der Karolingerzeit*, dans *Zeitsch. f. kath. Theol.*, 73 (1951), pp. 424-464.

6. Cf. les belles pages de Dom Jean Hild à propos du samedi saint, *La Maison-Dieu*, n<sup>o</sup> 28, pp. 146-147.

mentalement, l'Eucharistie de la Pâque entière, c'est-à-dire de tout le triduum. Le vendredi et le samedi ne sont que partie du *Pascha*; l'unique et véritable messe du vendredi et du samedi est la messe de la vigile pascale, en laquelle l'Église fait indissolublement mémoire de la Passion et de la Résurrection<sup>7</sup>.

Le caractère propre de la semaine sainte est loin de se dégager avec autant de netteté que celui du triduum pascal. Dès l'époque de saint Ambroise et saint Augustin cette semaine n'est que la dernière partie du carême, c'est-à-dire des quarante jours de jeûne et d'ascèse qui préparent les fidèles, catéchumènes et pénitents à la Pâque. Et nous pouvons seulement conjecturer (d'ailleurs avec une très forte probabilité) qu'il y a eu un moment au III<sup>e</sup> siècle où le carême n'existait pas encore et où le « jeûne pascal » des vendredi et samedi saints était déjà à Rome étendu à la semaine entière<sup>8</sup>. La semaine sainte romaine a toujours gardé ce double aspect de dernière étape du carême et d'extension du jeûne pascal : immédiatement avant la célébration pascale catéchumènes et pénitents achèvent leur préparation, spécialement en ce jeudi saint qui est le dernier jour du carême, et sous cet aspect la semaine sainte englobe la fin du carême et le *Pascha* lui-même; à l'opposé cette semaine, à laquelle revenait primitivement l'appellation de semaine de *Passione*, constitue sous diverses formes une extension et une anticipation des jours de deuil du *Pascha*. Considérons d'abord la structure de la semaine elle-même, puis le cas particulier du jeudi saint.

Rien ne marque plus l'originalité de la semaine sainte romaine par rapport au reste du carême que la lecture des quatre Passions. Différentes liturgies occidentales ont bien éprouvé le même besoin de ne pas se limiter au récit d'un seul évangéliste : en Espagne et en Gaule on lisait les jeudi

7. Cf. l'importante étude de Dom E. DEKKERS, *L'Église ancienne a-t-elle connu la messe du soir ?* (*Miscell. Mohlberg*, I (1948), pp. 231-257), qui montre le caractère dominical de l'Eucharistie primitive : pour le jour et l'heure de la célébration (et aussi pour le libellé des paroles consécratoires), l'Église des premiers siècles possédait une tradition liturgique en désaccord apparent avec les données bibliques et qui a prévalu sur celles-ci parce qu'elle voyait dans l'Eucharistie le mémorial de la résurrection du Christ autant que celui de sa Passion.

8. Cf. A. CHAVASSE, *La structure du Carême...*, dans *La Maison-Dieu*, n° 31, pp. 76-119.

et vendredi saints un récit unique de la Passion, basé sur les quatre évangiles<sup>9</sup>; saint Augustin raconte qu'il a voulu introduire à Hippone quelque chose de semblable, mais que les fidèles, « n'entendant pas ce dont ils avaient l'habitude, furent troublés<sup>10</sup> ». Le vendredi saint les livres gallicans divisent même le récit de la Passion entre les différentes heures du jour, avec des oraisons appropriées<sup>11</sup>. Rome nous offre au contraire une organisation des lectures plus ancienne, antérieure à la dévotion aux étapes de la Passion, venue de Jérusalem : la semaine sainte a pour objet l'ensemble indivis de la Passion qu'on lit selon Matthieu le dimanche avant Pâques, appelé *de Passione* jusqu'au VII<sup>e</sup> siècle, selon Luc le mercredi et selon Jean le vendredi, c'est-à-dire le dimanche et aux deux anciennes synaxes fériales sans célébration eucharistique. Saint Léon prêche ces trois jours, en continuant habituellement le mercredi le sermon commencé le dimanche, et la manière dont il prêche tant sur la bienheureuse Passion que sur la Résurrection manifeste l'unité de ces deux faces du mystère pascal, *sacramentum paschale* : « C'est tout le mystère pascal, prêche-t-il le jour de la Résurrection, que le récit évangélique nous a présenté, et l'entendement de l'âme a été atteint de telle sorte par les oreilles de la chair qu'à aucun de vous n'a manqué l'image de ce qui s'est passé : le texte divinement inspiré a montré clairement par quelle impiété notre Seigneur Jésus-Christ a été livré, à quel jugement il a été conduit, avec quelle cruauté il a été crucifié, dans quelle gloire il est ressuscité<sup>12</sup>. » De ce passage certains historiens ont inféré qu'au V<sup>e</sup> siècle la liturgie romaine lisait la Passion le jour de Pâques, et que ce devait être la Passion selon saint Marc, la seule à manquer dans nos lectionnaires les plus anciens<sup>13</sup>.

9. Cf. pour l'Espagne *Liber Comicus*, éd. G. MORIN, p. 151 et n.; pour la Gaule *Lectionnaire de Luxeuil*, éd. P. SALMON, pp. LXX-LXXIII.

10. *Serm.* 232, 1.

11. P. SALMON, *op. cit.*, pp. cx-cxi.

12. « Totum quidem, dilectissimi, paschale sacramentum evangelica nobis narratio praesentavit et ita per aures carnis penetratus est mentis auditus, ut nemini vestrum rerum gestarum imago defuerit, cum divinitus inspiratus textus evidenter ostenderet, qua Dominus noster Iesus Christus impietate traditus, qui iudicio addictus, sua saevitate crucifixus et qua sit gloria suscitatus » (*Serm.* 72, 1; P. L., 54, 390).

13. Ainsi Quesnel, mis en doute par les Ballerini (P. L., 54, 385);

Cette conclusion est sans doute hâtive, mais l'homogénéité du mystère pascal aux yeux de saint Léon n'en est pas moins évidente. Elle paraît encore dans plusieurs prières liturgiques, comme la collecte du dimanche des Rameaux, dans laquelle nous demandons de posséder non seulement les exemples de la patience du Christ, mais le partage de sa résurrection<sup>14</sup>.

Le semaine sainte une fois insérée dans le carême, le lundi et le mardi saints furent à leur tour organisés liturgiquement. Les évangiles qui leur furent attribués, Jean 12, 1-36 le lundi et Jean 13, 1-32 le mardi, prennent la suite de saint Jean lu au cours des quatrième et cinquième semaines de carême, sans être encore marqués par la dévotion de suivre le Seigneur jour par jour aux approches de sa Passion : l'évangile du lundi raconte à la fois l'onction de Béthanie et l'entrée solennelle de Jésus à Jérusalem, laquelle n'est pas alors mentionnée autrement dans la liturgie romaine du carême<sup>15</sup>; le mardi c'est le lavement des pieds, la Cène et le départ de Judas. A partir de la fin du VII<sup>e</sup> siècle ces épisodes évangéliques furent répartis autrement : le dimanche *de Passione* devint le dimanche *in Palmis* en ajoutant à la Passion selon saint Matthieu la procession des Rameaux, l'onction à Béthanie fut commémorée le samedi précédent et l'évangile du lavement des pieds servit à l'avant-messe du jeudi saint, nouvellement adjointe, semble-t-il, à la célébration eucharistique proprement dite du jour de la Cène. En revanche les trois Passions déjà en usage furent complétées le mardi par celle selon saint Marc : l'équilibre complexe de la liturgie romaine entre la célébration indivise du mystère et la dévotion aux étapes de la Passion se trouve ainsi respecté.

A la charnière du carême et du *Pascha*, le jeudi saint commence celui-ci et achève celui-là. C'est à Rome le jour où les pénitents du carême sont réconciliés, où l'on bénit les Huiles pour la vigile pascale; c'est aussi le jour dont les Matines sont semblables à celles du vendredi et du samedi

récemment BAUMSTARK, cf. son livre *Liturgie comparée*, 3<sup>e</sup> éd., Chevetogne, 1953, pp. 190-191, avec la note de Dom Botte.

14. « Ut et patientiae ipsius habere documenta, et resurrectionis consortia mereamur. » Le Gélisien a *documentum*, où l'allusion à la lecture de la Passion est plus nette.

15. Cf. CHAVASSE (*supra*, note 8), pp. 97 et 118.

saint, et où fut institué le repas pascal de la Nouvelle Alliance.

Consécration des saintes Huiles et réconciliation des pénitents sont liées à la proximité de la Pâque et du baptême. Du temps d'Hippolyte l'Huile est consacrée au sein même de la vigile pascale, avant le baptême; au V<sup>e</sup> siècle cette consécration est avancée au jeudi, sans que Rome ait jamais accepté comme la Gaule ou l'Espagne de dissocier ce rite de la Pâque qui lui donne son sens. Quant à la réconciliation des pénitents, c'est à la fois l'élément le plus archéologique de la semaine sainte dans la cérémonie du Pontifical, hors d'usage depuis quelque huit siècles, et le plus actuel dans sa réalité depuis que le quatrième concile de Latran a imposé à tous les chrétiens la confession annuelle : *L'Ordo sabbati sancti* de 1952 a exprimé le vœu que les confessions pascales trouvent leur place dans la restauration pastorale impliquée par la vigile de Pâques<sup>16</sup> : la liturgie antique de la Réconciliation nous inviterait à essayer d'avancer les confessions avant le triduum et à proposer à la démarche des pénitents un sens plus baptismal et communautaire : les pénitents sont réconciliés et restaurés dans leur dignité baptismale avant le *Pascha* pour que l'Église célèbre le *Pascha* toute entière réunie et y engendre de nouveaux enfants.

Ailleurs qu'à Rome les catéchumènes récitaient le jeudi saint le symbole de la foi qui leur avait été expliqué le dimanche précédent. A Rome au contraire la récitation du symbole, *redditio symboli*, a toujours eu lieu le samedi saint, avec l'ensemble des rites contenus actuellement dans les numéros 32 à 37 de *L'Ordo baptismi adultorum* : il est vrai qu'on ne pouvait trop séparer de la vigile pascale la triple renonciation à Satan, symétrique de la triple confession de foi et contiguë à celle-ci dans toutes les autres liturgies baptismales. Ces rites de la préparation au baptême furent placés par la réforme d'Innocent III pendant la lecture des Prophéties du samedi saint, mais le Missel de Clément VIII (1604) restaura la possibilité de les accomplir antérieurement<sup>17</sup>.

16. Cf. le commentaire officieux du P. Löw, cité dans *La Maison-Dieu*, n° 32, pp. 169-170.

17. Les premiers missels romains imprimés ne faisaient plus aucune

Primitivement consacré aux ultimes préparatifs avant le triduum de la Pâque chrétienne, le jeudi saint fut aussi à partir du IV<sup>e</sup> siècle, comme l'a montré Dom Dekkers, le seul jour de l'année où la messe fût célébrée le soir, en mémoire de la dernière Cène. En beaucoup de lieux on y joignit une autre messe le matin, par exemple pour satisfaire comme en Espagne aux besoins respectifs de l'église cathédrale et des *tituli* éloignés. Rome eut même trois messes, une pour la réconciliation des pénitents, la seconde pour la bénédiction des Huiles et la troisième pour commémorer la Cène, si toutefois nous pouvons nous fier au témoignage du sacramentaire gélasien, que M. Chavasse a récemment mis en doute sur ce point<sup>18</sup>. En tout cas la messe du jeudi soir, la plus importante, a un rapport profond avec le *Pascha* et l'on pourrait dire qu'elle développe d'avance un aspect de l'Eucharistie de la vigile pascale : ce soir-là le Christ a mangé la Pâque avec ses disciples, à la fois dernier repas pascal de l'ancienne Loi avant la Pâque nouvelle et déjà célébration anticipée de cette nouvelle Pâque. C'est peut-être cette vue qui, à Jérusalem, fait célébrer la messe du jeudi saint à l'emplacement du Calvaire, *ante Crucem*<sup>19</sup>; c'est elle qui inspire la belle postcommunion de la messe mozarabe *in Cena Domini ad nona* : « Nous rendrons grâces

mention de la *catechizatio* pendant les prophéties. Le Missel de 1570 non plus. C'est le Missel de Clément VIII qui a introduit avant les prophéties la rubrique *Ante, vel interim dum Prophetiae leguntur, Presbyteri catechizent catechumenos baptizandos, et praeparent ad baptismum*. Le choix des termes montre clairement qu'on a voulu ouvrir la porte à la restauration du catéchuménat prévue dans le Rituel romain préparé par le cardinal Santori (1582-1602), lequel fut finalement remplacé par le Rituel de 1614. Nous pensons revenir prochainement sur cette question à propos de sources du Rituel de 1614.

18. Ces pages étaient déjà imprimées lorsque M. Chavasse nous a donné communication d'un article, à paraître dans la *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, sur la liturgie romaine du jeudi saint au VII<sup>e</sup> siècle. A cette époque, après la messe papale de la bénédiction des Huiles, les prêtres se rendent dans leurs *tituli* respectifs pour une seconde messe. En outre, il est possible qu'il y ait eu une troisième messe pour la réconciliation des pénitents.

Le dédoublement entre messe chrismale et messe dans les paroisses répondrait exactement au souci des pasteurs d'aujourd'hui, qui souhaiteraient rendre la messe du jeudi saint accessible à tous ceux qui doivent ce jour-là se rendre à leur travail. Nous rencontrons là un cas spécialement digne de considération parmi ceux auxquels la Constitution *Christus Dominus* a voulu répondre.

19. Cf. *Journal de voyage d'Éthérie*, éd. PÉTRÉ, p. 228.

à votre nom, Dieu Père tout-puissant, en nous réjouissant de la résurrection de notre Seigneur Jésus-Christ et en célébrant le mystère de son Corps et de son Sang; et nous vous demandons d'être mis à mort et ensevelis avec le Crucifié de telle manière que nous croyions et sachions que nous vivons aussi avec lui<sup>20</sup>. »

Plus évoluées que la liturgie de Rome, celles d'Espagne et de Gaule associent davantage le jeudi au *Pascha*. La messe du jeudi soir, et même la journée entière, sont l'ouverture solennelle de la Pâque, *solemne Paschae initium*<sup>21</sup>. Ceci explique l'interprétation donnée par Amalaire aux Ténèbres du jeudi saint.

Pour comprendre le caractère de celles-ci, il faut se rappeler qu'avant la réforme de saint Pie X seules les matines des fêtes avaient neuf Psaumes groupés en trois nocturnes, tandis que les matines dominicales comportent dix-huit Psaumes en trois nocturnes et les matines fériales un seul nocturne de douze Psaumes. Les matines de structure festive des jeudi, vendredi et samedi saints occupaient donc une place à part dans l'année liturgique, avec entre elles cette différence que les Psaumes du jeudi saint étaient neuf Psaumes pris parmi les douze Psaumes fériaux habituels du jeudi tandis que ceux des vendredi et samedi saints étaient spécialement choisis en rapport avec la Passion et le séjour du Christ au tombeau. Dès le temps d'Amalaire malheureusement, nous voyons le peuple franc s'intéresser surtout à l'élément visuel et dramatique des Ténèbres plutôt qu'au contenu de ces Offices dont la langue n'est plus comprise. Les fidèles de Rome y trouvèrent plus longtemps leur nourriture, et au XII<sup>e</sup> siècle encore le prier du Latran est soucieux de choisir pour les matines des jours saints des lectures patristiques accessibles au peuple<sup>22</sup>.

P.-M. GY, O. P.

20. « Resurrectionem Domini nostri Iesu Christi laetantes, eiusque Corporis et Sanguinis mysterium celebrantes, gratias referimus nomini tuo, omnipotens Deus Pater : et petimus ut ita mortificemur ac consepeliamur cum Crucifixo, ut credamus et sentiamus nos vivere cum ipso » (*Liber Moz. Sacr.*, éd. FÉROTIN, c. 244-245).

21. *Ibid.*, c. 240. Cf. *Missale Gothicum*, 28 (MABILLON, *De lit. gallic.*, p. 237 A); *Missel de Bobbio*, éd. LOWE, p. 62.

22. BERNARD, *Ordo officiorum Ecclesiae lateranensis*, éd. FISCHER, p. 45.